Montréal, le 10 janvier 2013

Par dépôt électronique (SDÉ)

À: Tous les participants

Objet: Demande de modifier les tarifs d'emmagasinage de gaz naturel

d'Intragaz à compter du 1er mai 2013.

Dossier de la Régie : R-3807-2012

Demande de Société en commandite Gaz Métro afin de l'autoriser à récupérer par l'intermédiaire de ses tarifs les coûts associés à l'utilisation des sites d'entreposage de Pointe-du-Lac et de St-Flavien

appartenant à Intragaz.

Dossier de la Régie : R-3811-2012

Conformément à sa décision D-2012-115, la Régie tiendra une audience à compter du 21 janvier 2013, de 9 h à 15 h à ses bureaux de Montréal, pour l'examen des dossiers mentionnés en titre.

Afin de lui permettre de planifier le déroulement de l'audience, la Régie demande aux participants de lui transmettre, d'ici le 14 janvier 2013, à 12h, les informations suivantes :

- l'identité et la qualification de leurs témoins ;
- l'estimation du temps requis pour la présentation sommaire de leur preuve ;
- l'estimation du temps requis pour le contre-interrogatoire des témoins des demandeurs et des intervenants;
- l'estimation du temps requis pour leur argumentation.

La Régie demande aux participants d'estimer le plus précisément possible le temps requis. Elle rappelle qu'elle aura pris connaissance de l'ensemble de la preuve déposée avant le début de l'audience et que les témoignages devront donc en tenir compte et se limiter à souligner les points saillants et les conclusions recherchées.

Un calendrier d'audience sera communiqué aux participants dès que possible après la réception des informations requises par la présente.

Souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate Secrétaire de la Régie de l'énergie VD/as